

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 70.699.251 DT et un résultat de la période de 3.071.667 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2020, 23,40% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,40% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 54.122.820 DT au 31 Décembre 2020, et représente une quote-part de 76,55% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,45% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 Janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres</u>	<u>49 114 358,740</u>	<u>69 376 452,571</u>
a-	Action et valeurs assimilées	2 222 115,955	2 103 300,656
b-	Obligations et valeurs assimilées	46 892 242,785	67 273 151,915
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	<u>21 553 128,421</u>	<u>15 635 939,221</u>
a-	Placements monétaires	5 008 461,256	0,000
b-	Disponibilités	16 544 667,165	15 635 939,221
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	<u>31 763,714</u>	<u>47 826,798</u>
TOTAL ACTIF		70 699 250,875	85 060 218,590
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u>	<u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>138 272,036</u>	<u>137 845,593</u>
a-	Opérateurs créditeurs	138 272,036	137 845,593
<u>PA3</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>122 775,400</u>	<u>145 142,562</u>
a-	Autres créditeurs divers	122 775,400	145 142,562
TOTAL PASSIF		261 047,436	282 988,155
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	<u>67 847 337,894</u>	<u>79 970 371,712</u>
<u>CP2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	<u>2 590 865,545</u>	<u>4 806 858,723</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	35,729	-719,209
b-	Sommes distribuables de l'exercice	2 590 829,816	4 807 577,932
ACTIF NET		70 438 203,439	84 777 230,435
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		70 699 250,875	85 060 218,590

ETAT DE RÉSULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>588 615,340</u>	<u>2 816 286,601</u>	<u>940 195,733</u>	<u>4 368 519,642</u>
Revenus des placements monétaires	3.2	<u>434 592,880</u>	<u>991 585,080</u>	<u>34 905,290</u>	<u>217 279,993</u>
Total des revenus des placements		<u>1 023 208,220</u>	<u>3 807 871,681</u>	<u>975 101,023</u>	<u>4 585 799,635</u>
Intérêts des mises en pension	3.10	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-70 007,393</u>	<u>-102 263,246</u>
Charges de gestion des placements	3.11	<u>-162 231,852</u>	<u>-714 319,090</u>	<u>-168 658,426</u>	<u>-812 009,569</u>
Revenu net des placements		860 976,368	3 093 552,591	736 435,204	3 671 526,820
Autres charges	3.12	<u>-31 413,999</u>	<u>-118 095,786</u>	<u>-29 798,619</u>	<u>-128 188,563</u>
Résultat d'exploitation		829 562,369	2 975 456,805	706 636,585	3 543 338,257
Régularisation du résultat d'exploitation		<u>-548 184,972</u>	<u>-384 626,989</u>	<u>799 115,455</u>	<u>1 264 239,675</u>
Sommes distribuables de la période		281 377,397	2 590 829,816	1 505 752,040	4 807 577,932
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>548 184,972</u>	<u>384 626,989</u>	<u>-799 115,455</u>	<u>-1 264 239,675</u>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<u>-43 981,266</u>	<u>57 069,903</u>	<u>27 801,936</u>	<u>89 064,740</u>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<u>17 780,056</u>	<u>39 140,583</u>	<u>17 095,874</u>	<u>-63 176,999</u>
Frais de négociation de titres		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-79,911</u>	<u>-101,549</u>
Résultat net de la période		803 361,159	3 071 667,291	751 454,484	3 569 124,449

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
	<u>803 361,159</u>	<u>3 071 667,291</u>	<u>751 454,484</u>	<u>3 569 124,449</u>
a-	<u>829 562,369</u>	<u>2 975 456,805</u>	<u>706 636,585</u>	<u>3 543 338,257</u>
b-	<u>-43 981,266</u>	<u>57 069,903</u>	<u>27 801,936</u>	<u>89 064,740</u>
c-	<u>17 780,056</u>	<u>39 140,583</u>	<u>17 095,874</u>	<u>-63 176,999</u>
d-	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-79,911</u>	<u>-101,549</u>
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>			
	<u>0,000</u>	<u>-4 806 822,886</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 533 568,002</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>			
	<u>-19 123 322,346</u>	<u>-12 603 871,401</u>	<u>1 463 844,919</u>	<u>-23 188 372,477</u>
a-	<u>Souscriptions</u>			
	<u>59 811 683,593</u>	<u>309 571 429,588</u>	<u>121 126 109,657</u>	<u>403 340 633,944</u>
	<u>Capital</u>			
	<u>59 121 319,068</u>	<u>311 490 718,431</u>	<u>115 895 092,529</u>	<u>395 192 800,380</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>			
	<u>-1 261 909,339</u>	<u>-6 928 864,602</u>	<u>3 122 774,088</u>	<u>-6 352 156,482</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>			
	<u>1 952 273,864</u>	<u>5 009 575,759</u>	<u>2 108 243,040</u>	<u>14 499 990,046</u>
b-	<u>Rachats</u>			
	<u>-78 935 005,939</u>	<u>-322 175 300,989</u>	<u>-119 662 264,738</u>	<u>-426 529 006,391</u>
	<u>Capital</u>			
	<u>-78 107 230,405</u>	<u>-323 978 317,260</u>	<u>-114 418 251,136</u>	<u>-418 039 437,842</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>			
	<u>1 672 693,096</u>	<u>7 197 219,127</u>	<u>-3 934 873,843</u>	<u>4 748 384,587</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>			
	<u>-2 500 468,630</u>	<u>-5 394 202,856</u>	<u>-1 309 139,759</u>	<u>-13 237 953,136</u>
	<u>-18 319 961,187</u>	<u>-14 339 026,996</u>	<u>2 215 299,403</u>	<u>-24 152 816,000</u>
AN4	<u>Actif net</u>			
a-	<u>88 758 164,626</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>82 561 931,032</u>	<u>108 930 046,435</u>
b-	<u>70 438 203,439</u>	<u>70 438 203,439</u>	<u>84 777 230,435</u>	<u>84 777 230,435</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>			
a-	<u>888 717</u>	<u>823 367</u>	<u>809 434</u>	<u>1 054 042</u>
b-	<u>697 786</u>	<u>697 786</u>	<u>823 367</u>	<u>823 367</u>
	<u>100,945</u>	<u>100,945</u>	<u>102,964</u>	<u>102,964</u>
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>			
	<u>4,26%</u>	<u>3,70%</u>	<u>3,75%</u>	<u>3,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 222 115,955
Obligations	2	11 386 408,858
Bons de trésor assimilable	3	35 505 833,927
Total		49 114 358,740

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1)Actions et valeurs assimilées:

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
TUNISIE SICAV	11 152	2 000 133,504	2 217 396,768	3,15%
AMEN TRESOR SICAV	33	3 517,624	3 553,968	0,01%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	11	1 147,762	1 165,219	0,00%
TOTAL		2 004 798,890	2 222 115,955	3,16%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	100 000,000	100 664,000	0,14%	
ABSUB2016-111	5 000	100 000,000	100 664,000	0,14%	
AB 2009 CA	18 000	479 970,000	485 298,000	0,69%	
AB 2009 CB	13 000	346 645,000	352 188,200	0,50%	
AB 2011-1	20 000	200 000,000	202 592,000	0,29%	
AB 2011-1VAR	20 000	200 000,000	203 408,000	0,29%	
AB 2012 B	60 000	1 200 000,000	1 223 136,000	1,74%	
AB 2012 BB	10 000	200 000,000	203 856,000	0,29%	
AB 2020-3	10 000	1 000 000,000	1 003 570,078	1,42%	
AB2008 TA	25 000	499 952,747	516 017,230	0,73%	
AB2008 TAA	40 000	799 927,950	825 559,950	1,17%	
AB2008 TB	15 000	600 000,000	620 712,000	0,88%	
ATB 2009 TB1	5 000	200 000,000	205 648,000	0,29%	
ATL 2016-1 C	2 000	120 000,000	123 832,000	0,18%	
ATTIJ 2017	4 000	160 000,000	165 580,800	0,24%	
ATTIJ 2017	10 000	400 000,000	413 952,000	0,59%	
BATAM 2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BNA 2009	10 000	266 650,000	275 138,000	0,39%	
BNA 20091	10 000	266 650,000	275 138,000	0,39%	
BTE 2011/B	5 000	300 000,000	313 400,000	0,44%	
HL 2013/2B	7 500	150 000,000	157 422,000	0,22%	
HL 2016/1	5 000	100 000,000	103 136,000	0,15%	
HL 2016-1	10 000	200 000,000	206 272,000	0,29%	
SERVICOM16 (ii)	1 000	100 000,000	0,000	0,00%	
TL 2013/2	2 000	40 000,000	42 200,000	0,06%	
TL SUB 2016	2 500	200 000,000	210 530,000	0,30%	
TLG 2016-1 B	5 000	300 000,000	313 808,000	0,45%	
ATTIJ LEASING 2017-1	5 250	210 000,000	210 357,000	0,30%	
UIB 2009/1C	16 000	720 000,000	735 513,600	1,04%	
UIB 2011/B	15 000	825 000,000	839 580,000	1,19%	
UIB 2011-1BB	5 000	275 000,000	279 860,000	0,40%	
UIBSUB2016	16 000	640 000,000	677 376,000	0,96%	
TOTAL		13 199 795,697	11 386 408,858	16,17%	

- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2020 à 20 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2020	En % de l'actif net
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	4 000	3 912 240,000	4 035 858,082	5,73%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)B	3 213	3 207 537,900	3 264 326,134	4,63%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS) E	7 787	7 787 000,000	7 925 065,874	11,25%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	3 995 923,288	5,67%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	498 490,411	0,71%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	498 860,411	0,71%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	499 290,411	0,71%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	499 075,411	0,71%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	998 340,822	1,42%
BTA13042028	1 000	915 000,000	953 621,360	1,35%
BTA290327	3	2 775,000	2 895,644	0,00%
BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 334 086,079	17,51%
TOTAL		34 394 216,100	35 505 833,927	50,41%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations	152 457,688	720 073,088	347 680,978	1 784 810,683
Dividendes	0,000	0,000	0,000	111,427,473
Revenus des BTA	436 157,652	2 096 213,513	592 514,755	2 472 281,486
TOTAL	588 615,340	2 816 286,601	940 195,733	4 368 519,642

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL200121	21/12/2020	BH BANK	2 000 000,000	20/01/2021	10 550,000	2 000 000,000	3 004 605,803	6,33%	4,27%
PL040121D	23/12/2020	BT	2 999 262,792	04/01/2021	7 128,248	2 999 262,792	2 003 855,453	7,13%	2,84%
TOTAL			4 999 262,792		17 678,248	4 999 262,792	5 008 461,256		7,11%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Certificats de dépôt	34 505,016	155 643,001	0,000	28 827,830
Revenus de Comptes Rémunérés	74 884,759	217 288,804	27 000,000	139 724,184
Revenus des Pensions Livrées	325 203,105	618 653,275	7 905,290	48 727,979
TOTAL	434 592,880	991 585,080	34 905,290	217 279,993

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 16 544 667,165 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	16 544 667,165	23,49%
TOTAL	16 544 667,165	23,49%

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêt courus /compte rémunéré	31 763,714	47 826,798
Total	31 763,714	47 826,798

3.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31/12/2020.

3.6 Opérateurs Crédeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	16 088,067	16 071,351
Dépositaire	122 183,969	121 774,242
Total	138 272,036	137 845,593

3.7 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Retenue à la Source	96 785,153	119 322,053
Jetons de Présence	18 391,956	18 391,956
TCL	1 163,066	1 000,000
CMF	6 435,225	6 428,553
Total	122 775,400	145 142,562

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31-12-2019	79 970 371,712
Souscriptions	311 490 718,431
Rachats	-323 978 317,260
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,010
VDE/titres.Etat	58 285,000
VDE / titres OPCVM	217 317,065
+/- V réalisée emp.société	-3,567
+/- V réal/titres Etat	6 630,000
+/- V réal/ titres OPCVM	32 514,150
+/- V report/oblig.société	2 010 000,000
+/- V report/titres.Etat	-25 365,000
+/- V report/titres OPCVM	-103 167,152
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-6 928 864,602
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	7 197 219,127
Capital au 31-12-2020	67 847 337,894

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -14 339 026,996 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2020 est de 697 786 contre 823 367 au 31/12/2019.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	996
Nombre d'actionnaires entrants	22
Nombre d'actionnaires sortants	-91
Nombre d'actionnaires au 31-12-2020	927

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à 2 590 865,545 DT contre 4 806 858,723 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes distribuables des exercices antérieurs	35,729	-719,209
Résultat d'exploitation	2 975 456,805	3 543 338,257
Régularisation du résultat d'exploitation	-384 626,989	1 264 239,675
Total	2 590 865,545	4 806 858,723

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2020 est nul contre 102 263,246 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts courus sur pension livrée	0,000	0,000	70 007,393	102 263,246
Total	0,000	0,000	70 007,393	102 263,246

3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0,2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank est composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	47 380,803	205 669,137	50 350,063	234 077,450
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	107 413,549	478 899,953	110 870,863	548 182,119
Total	162 231,852	714 319,090	168 658,426	812 009,569

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance du CMF	18 952,316	82 267,655	20 140,028	93 684,891
Sces bancaires et assimilés	690,608	4 196,021	416,557	1 414,964
TCL	2 771,075	7 632,110	1 442,034	8 888,708
Jetons de présence	9 000,000	24 000,000	7 800,000	24 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	200,000
Total	31 413,999	118 095,786	29 798,619	128 188,563